

Madame, Monsieur,

Investisseur responsable depuis plus de 30 ans, La Financière de l'Echiquier (LFDE) poursuit le développement de sa gamme de fonds labellisés ISR.

A compter du 29 septembre 2023, Echiquier Short Term Credit devient en effet Echiquier Short Term Credit SRI. Ce changement de nom découle de l'obtention du Label ISR de l'Etat français. La labellisation de ce compartiment engendre, notamment, une évolution de son approche extra-financière.

Par ailleurs, dans le cadre des évolutions réglementaires relatives à l'introduction des outils de gestion de la liquidité et afin de renforcer la protection des porteurs de parts de ce fonds géré par la Financière de l'Echiquier, la société de gestion a pris la décision de mettre en place un mécanisme de plafonnement des rachats ou « gates ». Il s'agit d'un mécanisme permettant potentiellement d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles dépassent un seuil déterminé de façon objective, mentionné dans le prospectus du fonds.

Le mécanisme de « Gates » est un mécanisme destiné à répondre à une dégradation exceptionnelle des conditions de liquidités et ce de manière temporaire.

Toutes ces informations sont disponibles dans la documentation réglementaire du fonds, actualisée le 29.09.2023, et librement accessibles sur le site internet de LFDE (www.LFDE.com).

Nous vous prions, Madame, Monsieur d'agréer nos sincères salutations.

**La Direction Générale de la Financière de
l'Echiquier,**